

Le passage du jury aura lieu au courant du mois d'août.

Alors d'ici là, à vos plantoirs, arrosoirs, sécateurs et autres râteaux pour le séduire.

Par votre investissement, vous vous ferez assurément plaisir en égayant votre quotidien mais vous contribuerez aussi à embellir l'environnement de tous les Heimsbrunnois.



*Talon d'inscription concours des Maisons Fleuries de Heimsbrunn
à renseigner et à déposer en mairie avant le 18 juillet 2022.*

NOM : _____ PRÉNOM : _____

Adresse : _____,
68990 HEIMSBRUNN

Numéro de téléphone : _____

- Catégorie 1 : Maisons avec jardin (ou cour) visible de la rue
- Catégorie 2 : Balcons, fenêtres et/ou terrasses



CONCOURS DE FLEURISSEMENT

2022

Le concours de fleurissement 2021 a connu un réel succès, alors la municipalité a décidé de le reconduire en 2022, espérant vous compter encore plus nombreux à y participer.

Vous disposez d'un jardin, d'une cour, d'un balcon, des fenêtres et/ou d'une terrasse visible de l'espace public ?

Vous mettez un point d'honneur à l'entretenir et l'embellir avec des plantes ou fleurs aux couleurs harmonieuses ?

A respecter l'environnement avec des pratiques écologiques ?

Les Heimsbrunnois qui souhaitent participer sont priés de remplir le talon d'inscription en dernière page avant le 18 juillet 2022.

Le concours est de retour !

Êtes-vous prêts à donner encore plus de couleur à notre village ?

RÈGLEMENT

Article 1 : Objet du Concours

La commune de Heimsbrunn organise cette année 2022 un concours communal des maisons fleuries ouvert à tous les habitants de la commune, propriétaires ou locataires qui participent à l'embellissement de la commune et à l'amélioration du cadre de vie du village.

Article 2 : Conditions de participation

Ce concours est ouvert à toute personne dont le jardin ou les réalisations florales sont visibles d'une rue ou d'une voie passante. Les candidats sont informés que les créations florales mises au concours sont susceptibles d'être prises en photo ou filmées. Ils autorisent leur éventuelle publication ainsi que la proclamation du palmarès dans le bulletin municipal et sur internet.

La participation à ce concours est gratuite. L'inscription s'effectue dans les conditions fixées à l'article suivant.

Article 3 : Inscription

Le formulaire d'inscription ci-dessous est à faire parvenir, dûment complété, à la Mairie de Heimsbrunn, 11 rue de Belfort, avant le 18 juillet 2022, délai de rigueur. Ce formulaire d'inscription est également disponible sur le site officiel de la commune de Heimsbrunn, ainsi qu'à l'accueil de la Mairie.

Article 4 : Détermination des Catégories

Deux catégories sont proposées :

- Catégorie 1 : Maisons avec jardin (ou cour) visible de la rue
- Catégorie 2 : Balcons, fenêtres et/ou terrasses

Tout candidat amené à concourir ne peut s'inscrire que dans une seule catégorie.

Article 5 : Composition du Jury

Le jury sera composé de membres du Conseil Municipal, de bénévoles et de professionnels. Le jury s'interdit de prendre part à titre personnel audit concours. La qualité de membre du jury du concours communal est assurée bénévolement.

Article 6 : Passage du jury

Le jury procédera à l'évaluation du fleurissement courant août 2022. Les inscrits au concours ne seront pas informés du passage du jury. En cas d'arrêté interdisant l'arrosage, le jury en tiendra compte.

Article 7 : Critères de notation

Une note de 1 à 10 sera attribuée à chaque participant. Cette note est basée sur les éléments d'appréciation suivants :

1. Harmonie des couleurs
2. Densité du fleurissement
3. Originalité, diversité et choix des plantes.
4. Répartition du fleurissement sur l'ensemble de la maison, immeuble ou jardin
5. Entretien général et propreté.

Un classement est établi par catégorie. Les membres du jury sont seuls juges. Ses décisions sont sans appel.

Article 8 : Palmarès

A l'issue de la tournée du jury, un classement est établi par catégorie. Celui-ci est rendu public lors d'une cérémonie officielle.

Article 9 : Prix

Pour chaque catégorie, des bons d'achat et d'autres lots seront remis aux trois premiers ainsi qu'à un coup de cœur. Les prix seront remis lors d'une cérémonie officielle.

Les participants ayant obtenu les premiers prix sont classés « hors concours » après 3 victoires consécutives.

Article 10 : Report ou annulation du Concours

La commune de Heimsbrunn se réserve le droit de reporter ou d'annuler le présent concours, quel qu'en soit le motif, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, de quelque manière que ce soit.

Article 11 : Acceptation du Règlement

La participation au concours entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.